


REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE DU JEUDI 17.11.2022 18H00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembres à dix-huit heures, le conseil d'administration du CCAS de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Martine DAGUERRE, Présidente.</p> <p>Membres en exercice : 9 Date de convocation : 02.11.2022 Présents : 5 Votants : 6</p>

Étaient présents :

Présidente : Martine DAGUERRE (1)

ELUS (E) VILLE : VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – CHRISTINE KUKOLJ – CHANTAL BESSON – ISABELLE THOMAS (4)

ELUS (E) SOCIETE CIVILE : CHARLES LE LANN (1)

Absents excusés : LORIA CRESPIN – COLETTE JEANJEAN (2)

Donne pouvoir : GUY COURCI DONNE POUVOIR A VIRGNIE NSIMBA MASAMBA (1)

Christine KUKOLJ est arrivée à 18h45 à compter du point numéro 3.

Virginie NSIMBA, Maire adjointe en charge du CCAS et des logements est désignée secrétaire de séance. Hugo ROCH, Directeur général des services, fonctionnaire territorial titulaire, est désigné secrétaire auxiliaire.

NOTE DE SYNTHESE

Afin de répondre aux besoins de secours exceptionnels et alimentaires, il est proposé de délibérer sur une décision modificative du budget primitif 2022 afin de pouvoir rééquilibrer le budget et alimenter les lignes budgétaires secours exceptionnels et alimentaire.

DELIBERATION CCAS NUMERO 2022-02 : DECISION MODIFICATIVE 1 AU BP 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Vote pour : UNANIMITE

Vote contre : /

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20221121-986333-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

Abstention : /

- **APPROUVE** la décision modificative du budget primitif 2022 de cette façon :

CHAPITRE 11

Ligne 6257 : reprise de 2000 e sur les 10 500 euros soit un reste de 8500 e

CHAPITRE 65

Ligne 6562, ajouter 2000 e, soit un reste de 2334.69 e.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré à Conches sur Gondoire

L'an deux mille vingt-deux, le 17-11-2022



La Présidente,

Martine DAGUERRE

Madame la Maire,
Martine DAGUERRE

